

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 septembre 2023

### **Les unités d'élite au service de la sécurité des établissements pénitentiaires (ÉRIS) célèbrent les 20 ans de leur création**

**Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice s'est rendu aujourd'hui à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création des équipes régionales d'intervention et de sécurité de l'administration pénitentiaire (ÉRIS). Le ministre a présidé une cérémonie solennelle en présence de Laurent Ridel, directeur de l'administration pénitentiaire, et a inauguré le nouveau Centre francilien de sécurité.**

Les ÉRIS - force de réaction rapide d'intervention et de dissuasion dédiées au milieu pénitentiaire - ont été créées en 2003 à l'initiative du ministre de la Justice et du directeur de l'administration pénitentiaire d'alors, afin de renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires et d'améliorer la capacité de réponse et la réactivité de l'administration pénitentiaire en cas de troubles graves tels que les mutineries, mouvements collectifs ou prises d'otage notamment.

Cette cérémonie anniversaire s'est tenue dans les locaux du centre francilien de sécurité (CFS) inauguré ce jour à Fleury-Mérogis. Il comprend les nouvelles bases ÉRIS et des équipes cynotechniques ainsi qu'un stand de tir. Les brigades canines de l'administration pénitentiaire sont chargées de détecter les armes, les explosifs et les produits stupéfiants. Les locaux de 2 300m<sup>2</sup> ont été conçus pour permettre notamment l'entraînement quotidien des agents avec des espaces de mise en situation, un parcours du combattant, une salle de musculation, etc.

En début de cérémonie, des agents ÉRIS issus de l'ensemble des équipes nationales ont présenté des démonstrations de leurs savoir-faire lors d'un exercice coordonné par les ÉRIS de Paris. Éric Dupond-Moretti et Laurent Ridel ont salué l'importance de cette unité spéciale, et remercié les personnels ERIS pour leur implication au service de la sécurité des établissements, ainsi que les partenaires mobilisés depuis la création des ÉRIS, il y a 20 ans.

Le ministre a honoré les personnels et exprimé sa gratitude : *« Les missions que vous avez choisi d'exercer au service de la sécurité des établissements pénitentiaires sont essentielles à la Justice de notre pays et à la sécurité de nos concitoyens. Célébrer l'anniversaire de ces unités d'élite, c'est célébrer une formation d'excellence de l'administration pénitentiaire. C'est également l'occasion de montrer que les métiers pénitentiaires évoluent, et savent s'adapter aux enjeux nouveaux de notre époque, aux dangers auxquels nos services et nos personnels doivent faire face ».*

Alors qu'a démarré la veille une nouvelle campagne de recrutement de surveillants pénitentiaires, Laurent Ridel a souligné ce jour sa fierté de diriger une administration exemplaire et pleinement mobilisée : *« Je suis fier de fêter avec vous les vingt ans d'existence des ÉRIS qui, grâce à leur profonde intelligence des situations et des relations humaines, symbolisent désormais l'excellence professionnelle de notre administration. Cette excellence au service de la troisième force de sécurité de notre pays s'est construite notamment grâce aux partenariats noués avec nos collègues des meilleures unités de la police et de la gendarmerie nationale, que je voudrais ici remercier ».*

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

## **Les missions des ÉRIS**

Aujourd'hui 363 agents constituent 9 équipes régionales d'intervention et de sécurité réparties dans chaque direction interrégionale métropolitaine de l'administration pénitentiaire. Ainsi, ces unités d'élite sont en mesure de se rendre rapidement dans les établissements de leur direction interrégionale, ou en dehors si besoin.

Les agents ÉRIS sont recrutés parmi les personnels de surveillance et sont spécialement formés et équipés pour faire face aux situations de crise. Ils participent à la prévention, au rétablissement et au maintien de l'ordre en cas de mouvements collectifs ou incidents individuels de détenus. Ils interviennent également en sécurisation des fouilles sectorielles et en escorte lors de transferts administratifs de détenus spécifiques. Leur savoir-faire est régulièrement mobilisé pour la formation des personnels à la gestion de crise notamment. Les agents ÉRIS peuvent choisir de se spécialiser dans différents domaines, tels que la négociation ou le franchissement.

Depuis leur création, les ÉRIS ont réalisé plus de 30 000 missions, dont 2 419 missions en 2022.

## **Des équipements spécifiques**

L'ÉRIS étant une unité d'intervention qui officie sur un spectre large, elle est dotée d'équipements spécifiques qui permettent d'interagir sur différents champs opératoires tels que le maintien de l'ordre, l'intervention en hauteur, la négociation, le transport de personnes détenues ainsi que sur des événements ponctuels de haute intensité comme les prises d'otages. Son équipement correspond à celui que l'on peut retrouver dans les autres unités d'élite comme le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) ou le RAID.

Les ÉRIS disposent d'une dotation en armement différente de celle des personnels d'établissement compte tenu des missions spécifiques qui leur sont confiées.

## **Faire carrière au sein des ÉRIS**

Les personnels des ÉRIS sont recrutés par voie de sélection professionnelle. Celle-ci est réservée aux personnels de surveillance titulaires, sans limite d'âge ni de temps du moment que l'agent satisfait aux règles d'habilitation ou de renouvellement. La sélection se compose d'épreuves sportives, de tests psychologiques et d'un entretien avec un jury.

Les agents retenus suivent une formation d'adaptation à l'emploi de dix semaines, qui se déroule pour l'essentiel à l'École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen et au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie à Saint-Astier en Dordogne. Les futurs agents ÉRIS y acquièrent notamment des compétences en tir, techniques d'intervention, gestion du stress, maintien de l'ordre et escorte.

Cette formation d'adaptation fait l'objet d'une validation. Les candidats retenus rejoignent ensuite leur base d'affectation pour une période probatoire de 12 mois. A l'issue, une commission d'habilitation se réunit et attribue, le cas échéant une habilitation définitive.

Tout au long de la carrière de l'ÉRIS, la validation régulière de cette habilitation sera soumise à la vérification des capacités en sport, en techniques d'intervention et en tir. Des exercices sont régulièrement organisés, entre ÉRIS ainsi qu'avec les forces d'intervention de la police et de la gendarmerie nationale.

**Pour en savoir plus sur les unités d'élite ERIS : cliquer [ici](#)**